COMMUNE DE MERVILLE-FRANCEVILLE
4 avenue Alexandre de Lavergne
14810 MERVILLE-FRANCEVILLE
Tél. : 02.31.24.21.83
accueil@merville-franceville.fr

N° 2026/136

ARRÊTÉ DE POLICE PORTANT FERMETURE PROVISOIRE DE L'AIRE DE JEUX DU BOULEVARD WATTIER À LA SUITE DES INTEMPERIES

Le Maire,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.22123-6,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2 et L.2212-8, L.2213-9 et R2223-4 ;

Considérant les fortes intempéries prévues le vendredi 23 octobre 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité du public sur le territoire communal ;

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité d'interdire l'accès à l'aire de jeux située boulevard Wattier à compter de ce jour ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'aire de jeux située boulevard Wattier est fermée à compter de ce jour vendredi 23 octobre 2026 10h00 jusqu'à la levée de la vigilance vent de Météo France.

ARTICLE 2 : Ces restrictions seront matérialisées à l'entrée de la plateforme par la pose de panneaux et de rubalise.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément aux règlementations en vigueur.

ARTICLE 5 : Diffusion du présent arrêté.

- le Maire de Merville-Franceville plage,
- le Responsable de la Police Municipale,
- le Responsable des Services Techniques communaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- le Commandant de la brigade de gendarmerie de Merville-Franceville plage,
- le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Troarn,
- le Responsable de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Périers en Auge,
- le Directeur Général des Services communaux,
- le Directeur des Services Techniques communaux,
- Ensemble du personnel administratif Communal,

sont destinataires d'une copie pour information.

Fait à Merville-Franceville plage, le 23 octobre 2026.

Le Maire Adjoint,
Yves MOREAUX



Recours :

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux adressé à la Commune de Merville-Franceville plage (par voie postale à l'adresse suivante : 4 avenue Alexandre de Lavergne, 14810 Merville-Franceville plage). Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif de Caen, (par voie postale à l'adresse suivante : 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen, ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : http//www.telerecours.fr).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services de la Commune de Merville-Franceville plage :

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier *communal*,
- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage.

Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données de la Commune de Merville-Franceville plage (par voie postale à l'adresse suivante : 4 avenue Alexandre de Lavergne, 14810 Merville-Franceville plage, ou via le site internet de la Commune sur https://merville-franceville.fr/).